

### AVIS DE COURSE

#### 1. L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile I.S.A.F. 2017 - 2020 appelées "R.C.V." dans les instructions.
- Les prescriptions nationales de la Fédération Française de Voile s'appliquant aux coureurs étrangers
- Les règles d'équipement pour les voiliers,
- Les règlements fédéraux
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET DROITS D'INSCRIPTION

La régate est ouverte au kitesurf Volant et windsurf volant : Kitefoil et Windfoil

Les frais d'inscription 15€ comprennent : les frais d'organisation

**Les inscriptions sont limitées aux 25 premiers inscrits par support.**

Formulaire et les droits d'inscription sont à renvoyer à :

**SAINT GEORGES VOILES - 1 boulevard Frénel - 17110 Saint-Georges-de-Didonne**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. **Possibilité de licence à la journée 14€**

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF

Les équipages non conformes avec un des critères d'admissibilité ne pourront être admis sur l'épreuve.

#### 4. PROGRAMME

Entraînement et navigation libre :	Samedi 9 Juin	de 14h à 19h
Inscriptions :	Dimanche 10 juin	de 9h à 11h
Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau :	Dimanche 10 juin 2018	à 12h00
Dernier départ possible	Dimanche 10 Juin	à 17h
Nombre prévisionnel de courses : 8		

#### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

#### 6. TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront définis par les instructions de course

## 7. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRES DES MAREES

Lieu : Baie de SAINT GEORGES DE DIDONNE

Le 10 Juin Pleine mer à 15 :14 Basse mer à 8h43/21h09 Coefficient : 57/63

## 8. TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront définis par les instructions de course.

## 9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 des R.C.V. est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour

## 10. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour valider la régates est de 2

## 11. IDENTIFICATION SUR L'EAU

Des lycras (dossards) seront fournis par l'organisation à restituer avant la remise des prix.  
Une caution de 50€ à l'ordre de Saint Georges Voiles sera demandée à l'inscription.  
Chaque coureur devra obligatoirement porter son lycra lors des manches ainsi que dans le cadre de la reconnaissance du plan d'eau.

## 12. SECURITE

Chaque coureur devra obligatoirement être équipé d'un casque et d'un gilet de flottaison.  
Emargement obligatoire selon instruction de course

## 13. ANNULATION

Si les vents sont de secteur Nord , Est ou Sud ( Vent de terre) , la manifestations peut être annulé.  
Dans ce cas Saint Georges voiles annoncera au plus tard le Jeudi 7 Juin soit sur son répondeur soir sur la page facebook de l'événement ( st Georges Voiles Kitesurf Foiling Cup)

## 14. PRIX

Des prix seront distribués aux équipages présents sur les podiums

## 15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euro.

## 17. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et ses sponsors à utiliser sans compensation son image ; montrer des photos en mouvement ou statiques ou des reproductions de lui-même sur tous matériaux liés à l'épreuve.

**Durant cette régates, vous pourrez vous restaurer et vous désaltérer auprès de nos bénévoles qui se tiendront dans une magnifique cabane à frites installée sur le parc à bateaux. (Hamburgers-frites-sodas ...)**